

Communiqué de presse

Le Conseil d'Administration de la Cnav propose 12 pistes d'action pour consolider et pérenniser les retraites du privé

Le 20 novembre 2007

A l'aube du rendez-vous de 2008, et dans le contexte de fort déficit prévu pour la branche retraite de la Sécurité sociale, le Conseil d'Administration de la Cnav vient de proposer au Gouvernement un plan d'action en 12 mesures pour consolider le régime général des salariés du privé.

► Assurer à chacun un niveau de retraite prévisionnel suffisant et davantage d'équité... pour maintenir la confiance des générations

Pour maintenir la confiance individuelle et intergénérationnelle dans le système, le Conseil d'Administration de la Cnav propose, concrètement, de :

- fixer un niveau de retraite globale par rapport au salaire de référence,
- valoriser les droits acquis pour la retraite sur un indice plus favorable que celui des prix lors de la liquidation de la pension,
- garantir réellement à tous ceux qui font une carrière complète au Smic un niveau de retraite égal à 85 % du Smic,
- mieux valoriser les périodes correspondant à des « aléas ou difficultés de carrière » (congés maternité, chômage, débuts d'activité et stages, études et formation, travaux pénibles...).

► Diversifier les ressources pour consolider durablement l'équilibre financier du régime

Pour assurer l'équilibre financier du régime, plusieurs pistes d'action sont proposées, telles que :

- mieux sécuriser l'emploi des seniors, a fortiori dans le contexte d'augmentation de la durée d'assurance prévue par la loi de 2003 pour l'obtention du taux plein,
- revisiter, limiter, voire mettre sous conditions, les dispositifs d'exonérations de charges sociales,
- assurer une meilleure compensation pour le risque vieillesse des charges qu'il supporte au titre de certaines périodes (maternité, maladie, chômage, etc),
- instaurer une assiette de cotisations pour les éléments annexes de rémunération.

Le Conseil d'Administration de la Cnav appelle également l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de disposer d'un délai suffisant entre l'adoption des mesures législatives et leur date d'application de façon à préserver la qualité du service rendu aux assurés.

Contactez le service presse de la Cnav pour information complémentaire.

CNAV

CONTACTS PRESSE :

Isabelle Le Fur - Tél : 01 55 45 53 36 - Mél : isabelle.le-fur-guilcher@cnav.fr

Violaine Leyder - Tél : 01 55 45 88 93 - Mél : violaine.leyder@cnav.fr

Virginie Rault - Tél : 01 55 45 51 34 - Mél : virginie.rault@cnav.fr